|  |  |
| --- | --- |
| *Programme pour nourrissons et tout-petits de Caroline du Nord* |  |

*Notification familiale pour la vérification des revenus*

**Vérification des revenus**

Pour déterminer la part des coûts d'une famille pour les services du programme pour nourrissons et tout-petits (ITP), le CDSA doit vérifier votre revenu familial et la taille de votre famille. La principale façon de déterminer le revenu familial brut ajusté est d'obtenir une copie des déclarations de revenus fédérales nécessaires. Ce montant est ensuite calculé selon le barème des frais dégressifs pour déterminer la capacité de payer.

Vous devez fournir au bureau d'affaires du CDSA les informations suivantes **avant** que votre enfant ne s'inscrive au programme pour nourrissons et tout-petits et de nouveau chaque année

**Méthode principale:**

Formulaire fiscal d'impôt fédéral

Copie du dernier formulaire fiscal d’impôt fédéral Les déclarations de revenus de deux membres de la famille peuvent être utilisées si elles sont déposées séparément.

|  |
| --- |
| *Si les formulaires d'impôt ne sont pas disponibles, une autre méthode peut être utilisée pour déterminer le revenu de l'unité familiale à utiliser avec le barème des frais dégressifs. D’autre méthode permettra une déduction fixe de 3% du revenu brut vérifié. Si les talons de chèque/de paie ne sont pas disponibles, ou dans les cas où le revenu ne peut pas être évalué précisément par les talons de paie les plus récents (c.-à-d. travailleur saisonnier, revenu agricole, familles avec un revenu supplémentaire), une déclaration signée de l'employeur peut être fournie.* |

**Autres méthodes:**

Talons de chèque ou de paie

Copie des talons de chèque ou de paie des deux derniers mois de paie

**OU**

Déclaration signée par l'employeur

La déclaration doit indiquer un salaire annuel basé sur le niveau actuel de revenu brut

**Informations concernant l'assurance**

Pour déterminer si les services d'intervention précoce peuvent être facturés à l'assurance, le CDSA doit identifier votre police d'assurance.

Si vous consentez à l'utilisation de votre assurance, les informations suivantes doivent être fournies au bureau d'affaires du CDSA dès que possible. Il doit être mis à jour auprès du CDSA chaque fois que ces informations changent.

Carte d’assurance

Copie du recto et du verso de la ou des cartes d'assurance

**Calendrier de soumission des documents requis :**

Les informations nécessaires à la vérification du revenu doivent être fournies au bureau d’affaires du CDSA par un courrier électronique, fax, ou en main propre par       *[CDSA doit saisir les informations de date tel que requis]*

Si les informations nécessaires concernant le revenu ne sont pas reçues à la date de l’IFSP de votre enfant, le pourcentage de votre barème des frais dégressifs sera fixé à 100 % jusqu'à ce qu'il soit reçu. Si la carte d'assurance n'est pas reçue et votre assurance ne peut pas être vérifiée, le prix du programme pour nourrissons et tout-petits (qui est le prix du Medicaid) sera utilisé comme frais de base pour l'application de votre pourcentage du barème des frais dégressifs pour les services payants sur IFSP. Contactez le bureau d'affaires du CDSA en utilisant les coordonnées ci-dessous si vous avez des questions:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Les Coordonnées du CDSA:** |  | *Adresse postale:* |  | |
| *Nom du CDSA* |  |  | |
| *Les coordonnées du bureau d’affaires* |  | *Numéro de téléphone* | |  |
|  | *Numéro de fax* | |  |